



## PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SIMANDRES

*L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de juin, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle de l'Inverse de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD.*

**Date de convocation :** 30 mai 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**Présents :**

Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Jeannine POMMIER, Christianne VINALS, Elïane FOCE

Messieurs : Yves CASTIN, Jacky JOURDAN

**Pouvoirs :**

Monsieur Michel BOULUD a donné pouvoir à Madame Frédérique LEPERS

Monsieur Daniel TENET a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

Madame Véronique ALLAIS a donné pouvoir à Madame Clotilde GERARDIN

**Absents :**

Mesdames Anne-Sophie VERDIEL

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 mars 2023

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune question. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### Accueil des nouveaux administrateurs

La vice-présidente, présidente de séance présente les trois nouveaux administrateurs et leur souhaite la bienvenue. Mme POMMIER, Mme FOCE et M JOURDAN s'affirment ravis de rejoindre le CCAS. Un rappel des missions du CCAS et des activités récurrentes est fait.

### **Retour sur le goûter dansant du 30 mai 2023**

Le goûter dansant du CCAS a eu lieu le 30 Mai 2023, ont été invités les habitants de 65 ans et plus. Cette année, les invitations ont été étendues aux conjoints de moins de 65 ans ce qui a été très apprécié et par ailleurs, quelques participants adhérents du Club de l'Amitié n'habitant pas la commune ont été autorisés. Parmi les 86 inscrits, 72 participants étaient présents.

Il a été conclu que tout s'était très bien passé : les chanteurs et les fleurs ont à nouveau donné entière satisfaction.

Afin d'améliorer l'organisation l'année prochaine, il a été convenu :

- D'ajouter le numéro de téléphone sur le coupon réponse et de vérifier les présents à leur arrivée pour éviter le gaspillage
- De trouver de manière anticiper des cache-pots accordéon pour les fleurs pour gagner du temps de préparation

### **Préparation des colis et du repas de Noël 2023**

Le repas de Noël est prévu le 9 décembre prochain et la distribution des colis le 5 Décembre après-midi

Le conseil s'interroge sur l'âge fixé à 70 ans pour les colis et le repas de Noël. Nathalie PANSIOT propose de vérifier le nombre de personnes entre 65 et 70 ans pour estimer le surcoût que représenterait l'abaissement de l'âge minimum des bénéficiaires à 65 ans.

Il est par ailleurs convenu

- De réserver le même traiteur que les années précédentes pour le repas. Nathalie PANSIOT se charge de la réservation et de récupérer les menus pour un choix commun en Septembre
- De demander des devis pour l'animation musicale à JP évènements notamment qui a donné satisfaction au Club de l'Amitié de manière à varier les propositions
- De faire établir des devis pour les colis à La Source des Vins et Chez Lilian, avec le contenu incontournable suivant : papillotes ou truffes, base foie gras, petite ou grande bouteille de crémant. Parallèlement, Isabelle LUIZET s'occupe d'obtenir des devis chez les chocolateries locales.

### **Partage d'idées sur le rôle et les actions du CCAS**

Concernant le plan canicule, il a été convenu de proposer plutôt la salle de l'Ecureuil si elle est disponible et de mettre en place une contribution des membres du CCAS pour appeler les personnes vulnérables identifiées. Une répartition de la liste sera proposée par Nathalie PANSIOT.

Le conseil a échangé sur la possibilité de mettre en place une aide informatique pour les procédures administratives, constatant que des personnes sont en difficulté dans leurs démarches. Un test sera fait avec permanence une demi-journée par mois, l'information sera transmise avec les invitations pour Noël

Un retour a été demandé sur la demande d'aide de prévention suicide suite l'alerte d'une voisine. Il est confirmé que la mise en contact a été effectuée avec la Maison du Rhône mais qu'aucune information de suivi supplémentaire n'a été faite

Un échange a eu lieu sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. Il est mis en avant un manque de toilettes publiques adaptées ainsi qu'à l'école et la cantine. Une étude est à faire sur les solutions possibles et financements envisageables.

Il est abordé le fait que certaines communes proposent une participation au coût des repas livrés à domicile. Au vu de la multiplicité des prestataires, de la difficulté à savoir qui était concerné, il est décidé de ne pas faire suite pour le moment sur ce point.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.**

La présidente de séance,  
Nathalie PANSIOT



La secrétaire de séance,  
Frédérique LEPERS



Commune de  
**Simandres**  
L'esprit nature

 Eco Attitude  
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

**Centre Communal d'Action Sociale  
Commune de SIMANDRES**

**Délibération  
N° 2023/08**

**Nomenclature  
5 / 5.3 / 5.3.2**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>9</b>	<b>12</b>

*Date de convocation :* 13 septembre 2023

*Date d'affichage :* 13 septembre 2023

**Séance du 18 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

**Présents :** Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeannine POMMIER, Eliane FOCE,

Messieurs : Yves CASTIN, Jacky JOURDAN

**Excusés :** Monsieur Michel BOULUD a donné pouvoir à Madame Clotilde GERARDIN  
Monsieur Daniel TENET a donné pouvoir à Madame Christianne VINALS  
Madame Véronique ALLAIS a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

**Absent :** Madame Anne-Sophie VERDIEL

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**ADHESION A L'ASSOCIATION « UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX ET  
INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DU RHONE »  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Mme Nathalie PANSIOT explique que l'association dénommée l'UDCCAS du Rhône constitue l'unique représentant départemental des CCAS, CIAS et de toutes personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles sur le territoire du département du Rhône et de la Métropole de Lyon,

Considérant que l'UDCCAS du Rhône a pour objet d'offrir à ses adhérents :

- une aide à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) assurée par une statisticienne (collecte, traitement et mise à disposition de données sociales mais aussi conseils, outils et accompagnement nécessaires pour leur exploitation) ;
- des journées d'échanges, des groupes de travail thématiques et des réunions d'informations ;
- la diffusion d'informations, et la veille continue de l'actualité juridique et réglementaire, tant nationale que locale ;
- l'organisation de formations sur le territoire départemental, avec le concours du CNFPT et de l'UNCCAS ;

Considérant qu'il convient d'adhérer à l'UDCCAS afin de bénéficier des services proposés,

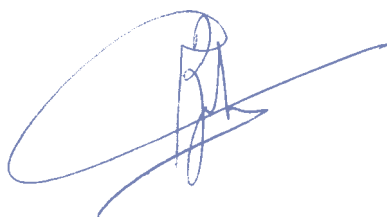
Vu les statuts de l'Union Départementale des C.C.A.S. du Rhône,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer à « L'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Rhône »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la validation, la diffusion et la bonne exécution de ce dossier,
- **DESIGNE** Mme Nathalie PANSIOT en qualité de représentante du C.C.A.S. de Simandres à l'assemblée générale de l'U.D.C.C.A.S.

Le Président  
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



*Affiché le 19 septembre 2023*

*Transmis en Préfecture le 19 septembre 2023*

**Centre Communal d'Action Sociale  
Commune de SIMANDRES**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération  
N° 2023/09**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	12

**Séance du 18 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 13 septembre 2023

**Présents** : Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeannine POMMIER, Eliane FOCE,

Messieurs : Yves CASTIN, Jacky JOURDAN

**Excusés** : Monsieur Michel BOULUD a donné pouvoir à Madame Clotilde GERARDIN  
Monsieur Daniel TENET a donné pouvoir à Madame Christianne VINALS  
Madame Véronique ALLAIS a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

**Absent** : Madame Anne-Sophie VERDIEL

**Secrétaire** : Madame Frédérique LEPEERS

**CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DU RHONE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA  
TELETRANSMISSION DES ACTES**

**Vu** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et notamment son article 139 autorisant la transmission des actes des collectivités par voie électronique,

**Vu** le décret 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la télétransmission des actes administratifs a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité et de la télétransmission vers les préfectures, que cela présente un intérêt pour les collectivités territoriales/établissements publics de coopération intercommunale/ établissements publics : rapidité des échanges grâce à la réception immédiate de l'accusé de réception des actes transmis et réduction des coûts liés à l'envoi des actes,

**Considérant** la nécessité d'avoir recours à un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise en œuvre de la télétransmission des actes au le contrôle de légalité,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à avoir recours à un opérateur homologué,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches inhérentes à ce processus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de télétransmission avec Monsieur le Préfet,



Le Président  
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



Affiché le 19 septembre 2023  
Transmis en Préfecture le 19 septembre 2023



**Centre Communal d'Action Sociale  
 Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Délibération  
 N° 2023/10**

**Nomenclature  
 7 / 7.10 / 7.10.2**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	9	12

**Séance du 18 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit septembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD

Date de convocation : 13 septembre 2023  
 Date d'affichage : 13 septembre 2023

**Présents :** Mesdames : Nathalie PANSIOT, Frédérique LEPEERS, Isabelle LUIZET, Clotilde GERARDIN, Christianne VINALS, Jeannine POMMIER, Eliane FOCE,

Messieurs : Yves CASTIN, Jacky JOURDAN

**Excusés :** Monsieur Michel BOULUD a donné pouvoir à Madame Clotilde GERARDIN  
 Monsieur Daniel TENET a donné pouvoir à Madame Christianne VINALS  
 Madame Véronique ALLAIS a donné pouvoir à Madame Nathalie PANSIOT

**Absent :** Madame Anne-Sophie VERDIEL

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPEERS

**ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 SIMPLIFIEE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**  
**BUDGET CCAS**

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget C.C.A.S.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;



La M57 nécessitera la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM, d'Actes Budgetaires et du PES Budget).

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

- **ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 simplifiée à compter du 1er janvier 2024 ;
- **PRÉCISE** que la norme comptable M57 simplifiée s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



Affiché le 19 septembre 2023

Transmis en Préfecture le 19 septembre 2023